

Commission « Préservation et restauration des Ecosystèmes aquatiques »
SAGE Seudre

Compte-rendu synthétique de la réunion du 24 septembre 2009 – Saujon – 9h30

Etaient présents :

- Pascal FERCHAUDPrésident de la CLE du SAGE Seudre
- Alain PUYONVice-président de la CLE du SAGE Seudre – SIAH de la Haute Seudre
- Jacky VERNOUXVice-président de la CLE du SAGE Seudre – CDC Bassin de Marennes
- Martine GERONADASEA 17
- Claude CHARLESASCO des Marais de La Tremblade
- Roger COUGOTAssociation l’Huître Pédagogique
- Gaëlle KANIA..... CDC du Bassin de Marennes
- James VIAUD.....CDC des Bassins Seudre et Arnoult
- Lydie LE BARS..... Conseil Général de la Charente-Maritime
- Frédéric BLANCHARD Conservatoire Botanique National Sud Atlantique
- Stéphane LEMAITREDDAF de la Charente Maritime
- Jean-François BAUVE DDAM de la Charente Maritime
- Yann DAVITOGU Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
- François ALBERT Groupement Régional des Fédérations de Pêche de Poitou-Charentes
- Olivier LEMOINE IFREMER
- Alain LEMOINE..... ONEMA
- Erick BROUSSARD ONEMA
- Francis CHEVALIER.....ASA des marais de la Haute Seudre
- Corinne CADIOUAnimatrice du SAGE Seudre

Etaient excusés :

- Jean-François LEBOURG.....DIREN Poitou-Charentes
- Nathalie PECHEUX Conseil Régional Poitou-Charentes

L’ordre du jour était le suivant :

- 1- Rappel de l’état d’avancement du SAGE
- 2- Etat des lieux du bassin : remarques, perceptions et connaissances des acteurs
- 3- Elaboration du diagnostic : échanges et débats autour de la définition des enjeux
- 4 - Déroulement des prochaines réunions du SAGE
- 5 - Questions diverses

Jacky VERNOUX, Vice-président de la CLE et Président de la commission préservation et restauration des écosystèmes aquatiques, ouvre la séance en remerciant les personnes présentes à la réunion. Il souhaite que cette commission soit un lieu d’échanges où chacun puisse apporter ses connaissances pour faire avancer au mieux l’élaboration du SAGE.

La première étape est de poser un regard critique sur le projet d’état des lieux distribué en séance et téléchargeable sur internet afin de l’améliorer et de le valider.

Ordre du jour n°1 : Rappel de l'état d'avancement du SAGE

Corinne CADIOU rappelle les grandes étapes qui vont rythmer l'élaboration du SAGE depuis l'installation de la CLE le 19 mai 2009 à la validation du projet de SAGE prévue en 2013. Le SAGE est en effet une procédure réglementée qui nécessite de valider 6 séquences qui sont :

- La phase **Etat des lieux** qui consiste en un recueil des données et des connaissances existantes en termes de milieux, d'usages et d'acteurs
- La phase **Diagnostic** qui doit permettre l'analyse des interactions entre usages et milieu,
- La phase **Tendances et scénarios**, dont l'objectif est d'estimer l'évolution des usages, de leurs impacts sur le milieu en tenant compte des mesures correctrices en cours ou programmées, à différentes échéances (2015, 2020...),
- La phase du **choix de la stratégie**, dont le but est d'analyser les conséquences des scénarios définis (tendanciel et variantes) en terme d'évolution des pressions, de conséquences socio-économiques et d'atteinte ou non du bon état des eaux au sens de la DCE,
- la **rédaction des produits du SAGE** :
 - le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques) qui doit définir les objectifs du SAGE et les moyens pour les atteindre
 - le Règlement, qui consiste en la rédaction de règles édictées par la CLE afin d'assurer la réalisation des objectifs prioritaires du PAGD
- la **validation et l'approbation du SAGE**, qui consiste en :
 - la validation du projet de SAGE par la CLE,
 - l'envoi du projet pour avis des collectivités et chambres consulaires du bassin, du préfet coordonnateur de bassin et du Comité de bassin Adour Garonne dans les 4 mois
 - le retour à la CLE pour recueil des avis
 - la soumission du projet à enquête publique (2 mois maximum)
 - l'adoption éventuelle des observations par la CLE
 - l'approbation du SAGE par le préfet de Charente-Maritime et la publication de l'arrêté d'approbation

Les commissions thématiques, au nombre de trois, pourront être amenées à évoluer en fonction de l'avancée de l'élaboration du SAGE.

Ordre du jour n°2 : Etat des lieux du bassin : remarques, perceptions et connaissances des acteurs

Frédéric BLANCHARD, du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique, indique qu'il dispose de données sur l'Angélique des Estuaires dans le cadre du plan de conservation de l'espèce que coordonne le Conservatoire. Le Conservatoire Botanique éditera également prochainement un document d'alerte pour informer les gestionnaires de l'arrivée de nouvelles espèces envahissantes à surveiller.

Il conseille de faire un état des connaissances en ce qui concerne les espèces végétales. Dans l'état des lieux, plutôt que de séparer faune et flore, il conseille de réaliser un chapitre « habitats » et de faire le point sur les pressions qui pèsent sur chaque écosystème.

James VIAUD, de la CDC des Bassins Seudre et Arnoult, insiste sur la prise en compte de l'impact du tourisme sur les milieux fragiles comme les zones humides.

Martine GERON, de l'ADASEA, propose de réaliser un suivi de l'évolution des consommations d'eau par usages, dans le temps et au cours d'une même année.

Le problème de l'élévation du niveau de la mer est soulevé, d'autant plus inquiétant que l'ensemble des berges de la zone estuarienne semblent dégradées.

Corinne CADIOU indique que l'Agglomération Royan Atlantique réalise actuellement sur son territoire un inventaire de l'état des berges ayant une fonction de protection civile contre les inondations. La rive gauche de l'estuaire de la Seudre sera ainsi étudiée.

Jean-François BAUVE, de la DDAM, indique que la future DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) aura en charge la réalisation d'un inventaire de l'ensemble des digues du Domaine Public Maritime du département de la Charente Maritime, dans un objectif de protection contre les risques de submersion marine. L'estuaire sera alors pris en compte dans son intégralité.

Olivier LEMOINE, de l'IFREMER, invite à se rapprocher de l'Institution du Fleuve Charente qui a réalisé des relevés bathymétriques du lit de la Charente. Cette étude représente un outil d'aide à la décision colossal et pourrait être envisagé sur la Seudre.

Frédéric BLANCHARD, du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique, souhaite que la gestion des milieux naturels du bassin de la Seudre ne soit pas perçue comme une contrainte mais bien comme un atout, ce qui est rarement le cas auprès d'une majorité d'acteurs.

Roger COUGOT, de l'association l'Huître Pédagogique, interpelle sur le problème des atteintes au milieu naturel. Quelques 250 points de dépôts sauvages, plus ou moins polluants, ont été répertoriés uniquement en rive gauche de l'estuaire de la Seudre. Concernant l'état des digues, très nombreuses, il confirme leur dégradation et conseille d'interroger les gens de terrain qui ont une très bonne connaissance du marais.

Alain LEMOINE de l'ONEMA indique qu'il est nécessaire de prendre en compte les obstacles à la continuité écologique sur l'ensemble du bassin de la Seudre.

Pascal FERCHAUD indique que cette problématique est d'ores et déjà prise en compte puisque l'écluse de Ribérou est équipée d'une passe à civelles, en fonctionnement depuis le printemps 2009.

Selon Yann DAVITOGLU, de la fédération de la Charente Maritime pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, la passe à civelles de Ribérou n'est qu'une étape vers la libre circulation piscicole dans le bassin. Le suivi de la remontée des civelles est réalisé par la Fédération de Pêche et fera l'objet d'un bilan courant novembre.

Concernant plus particulièrement le projet d'état des lieux, il conseille de revoir certains graphiques concernant la population piscicole. Plutôt que de présenter un cumul de biomasse sur plusieurs années, il suggère de présenter l'état de la biomasse année après année, pour pouvoir en analyser l'évolution. De plus, l'indice poisson utilisé peut être un mauvais indicateur car il est difficile à interpréter.

La fédération de la Charente Maritime pour la pêche dispose de deux points d'inventaires piscicoles et réalise un IBGN¹ tous les 2/3 ans. Ces données sont à disposition.

Alain LEMOINE de l'ONEMA indique que des précisions devront être apportées en ce qui concerne l'expertise des ouvrages. D'après l'étude de référence utilisée dans le projet d'état des lieux, 18 ouvrages seraient infranchissables, ce qui est vraisemblablement bien moindre. Actuellement, l'ONEMA doit mettre en place une base de données nationale « Obstacles », dont la finalisation n'est pas connue à ce jour.

¹ IBGN : l'Indice Biologique Normal Globalisé est une note entre 1 et 20 attribuée au niveau d'une station de mesure en fonction de la nature du peuplement d'invertébrés aquatiques du cours d'eau

Yann DAVITOGLU, de la fédération de la Charente Maritime pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, indique qu'une nouvelle réglementation oblige à inventorier les zones de frayères des espèces sentinelles².

François ALBERT, du Groupement Régional des Fédérations de Pêche de Poitou-Charentes, informe de l'avancement des travaux de la Cellule Migrateurs en cours et à venir et qui concernent spécifiquement la Seudre. Il s'agit du suivi de la passe à civelles de Saujon, la réalisation de pêches électriques entre chaque barrage, l'élaboration d'un échéancier de libre circulation piscicole et enfin le suivi des captures de civelles par les pêcheurs professionnels afin d'estimer leur taux d'échappement vers l'amont du bassin.

Lydie LE BARS, du Conseil Général de la Charente-Maritime, propose d'ajouter le moustique comme espèce invasive.

Frédéric BLANCHARD, du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique, invite à se rapprocher de l'Entente Interdépartementales pour la Démoustication (EID) qui possède une importante base de données.

Jacky VERNOUX souhaite savoir s'il existe une structure chargée de quantifier le nombre de rats musqués.

D'après Gaëlle KANIA, de la CDC du Bassin de Marennes, certaines données peuvent être obtenues auprès de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime (FDGEDON), dont la principale activité est la lutte contre les ragondins et les rats musqués.

Selon Frédéric BLANCHARD, du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique, il existe quelques 300 à 400 espèces invasives recensées sur l'ensemble du Sud Ouest.

Ordre du jour n°3 : Elaboration du diagnostic : échanges et débats autour de la définition des enjeux

Ce point de l'ordre du jour est finalement reporté à une commission ultérieure.

Ordre du jour n°4 : Déroulement des prochaines réunions du SAGE

La 2^e commission Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques devrait avoir lieu courant décembre. L'objectif sera notamment de valider les corrections et ajouts apportés au document de travail réalisé par Corinne CADIOU.

La 2^e Commission Locale de l'Eau, prévue initialement le 17 décembre 2009, sera décalée au courant du mois de janvier.

La proposition d'une journée de terrain courant novembre est finalement reportée à une date ultérieure.

Ordre du jour n°5 : Questions diverses

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 12h00.

² Espèces sentinelles : espèces qui renseignent sur l'état de santé de leur environnement